



Changement de statut d'étudiant vers employée

Par **sdm123**, le **05/03/2019** à **23:14**

Bonsoir ,
Est ce que je peux sous la statut d'une visa etudiant d'embaucher un emploi en france ??
merci

Par **morobar**, le **06/03/2019** à **19:15**

Bjr,
Le visa en question vous permet de travail 60% du temps légal, à savoir 964 h par an.
Mais si vous n'étudiez plus, vous bénéficiez d'une année (autorisation provisoire de séjour) et dans le cadre de l'APS vous pouvez travailler 964 h.
Ceci est le cas général.